

INFORMATION MENSUELLE des Elus SUD CSE du 10/06/21

**CONSULTATION SUD SUR LA
REORGANISATION DE LA ZONE NORD
OUEST BEARN**

Le déplacement de l'agence d'Artix au centre d'activité Eurolacq 2 conduit à réaménager la Région Nord-Ouest Béarn. A l'heure actuelle cette région compte 7 zones de service.

Ce nouveau maillage, qui va homogénéiser les tailles de ZDS en passant de 7 à 6 ZDS a pour objectif de renforcer l'efficacité commerciale, de favoriser la satisfaction client et d'améliorer la gestion téléphonique du lundi.

Ce remaniement se fera à iso effectif avec une revalorisation de deux postes d'assistants et une augmentation de pesée de poste pour 2 DRC.

Concernant les modifications d'horaires et de jours travaillés, seule l'agence de Navarrenx sera impactée et devra s'harmoniser aux horaires de Monein qui est ouverte du lundi au Vendredi.

Nous pouvons aussi noter la réouverture de l'agence d'Artix le mercredi.

Cette modification de jours travaillés de l'agence de Navarrenx a été présentée et validée par l'ensemble de l'équipe à l'exception d'une personne pour qui cela va engendrer des frais de garde supplémentaires. Nous sommes intervenus auprès de la DRH afin d'obtenir une aide financière temporaire pour cette collègue. La réponse apportée est la suivante : « le dispositif de prise en charge des frais de garde s'inscrit exclusivement dans le cadre de l'Accord sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes et ne s'applique qu'en cas de surcoût de garde d'enfant généré par le suivi d'une réunion (éloignée du domicile ou sur un jour non travaillé), sur production de facture. » D'une manière générale, nous déplorons le désengagement de l'entreprise face à l'impact financier et la difficulté à réorganiser vie personnelle et vie professionnelle suite à l'harmonisation des horaires agences. Nous pensions pourtant avoir compris que la satisfaction salariés faisait partie intégrante du nouveau Projet Entreprise...

Malgré tout, concernant la réorganisation de la zone Nord-Ouest Béarn, les élus SUD votent **favorablement**, pour suivre la majorité des collègues concernés.

**CONSULTATION SUD SUR LA NOUVELLE
DISTRIBUTION PRO AGRICOLE**

La **Nouvelle Distribution Pro Agri** résulte du constat (porté de longue date par les élus dans les instances du personnel) d'une surcharge de travail chronique due en grande partie à des portefeuilles surdimensionnés, ainsi qu'à une partie administrative chronophage.

L'enquête salariés diligentée par le CSE et le peu d'engouement montré par nos collègues pour postuler sur ces métiers ont démontré l'urgence de revoir l'organisation du marché pro agri dans notre CR.

La nouvelle distribution pro agri comporte des aspects positifs et des aspects négatifs.

1) Les points positifs :

- Cette réorganisation crée seulement 6 postes supplémentaires en net, mais au total 13 gestionnaires de portefeuilles en plus.
- 61 postes sont revalorisés, soit 38% des postes, ce qui peut donner une perspective d'évolution à nos collègues.
- le portefeuille pro agri moyen passe de 285 CC à 247.
- 7 portefeuilles supplémentaires sont créés au Pays Basque, région en pleine expansion et dont les portefeuilles étaient les plus surchargés au départ.
- Spécialisation PLPLS : de 8 conseillers à 22 interlocuteurs dans tout le territoire.
- Spécialisation Tourisme : de 4 conseillers à 12 interlocuteurs + les RD Pro.
- Création d'un CRC Pro Agri « Pro Direct » composé à terme de 10 à 12 salariés.

10/06/2021

INFORMATION MENSUELLE des Elus SUD CSE du 10/06/21

2) Les points négatifs :

- Le métier de volant pro agri disparaît, alors que le dispositif de remplacement des conseillers pro agri absents n'est toujours pas clairement défini, si ce n'est la prise en charge à distance des portefeuilles par « Pro Direct » pour les absences de moins d'un mois.
- Cette gestion à distance, même temporaire, risque d'entraîner une surcharge de travail pour les conseillers pros en agence, car tous les dossiers ne sont pas dématérialisables.
- La pesée de poste du conseiller mixte reste en 8 malgré la complexité de travailler sur les 2 marchés et le degré de connaissances à avoir.
- Le pourcentage de conseillers mixtes passe de 23 à 7%, et la spécialisation dans certaines zones rurales induit des déplacements trop nombreux, avec des conseillers qui interviennent sur 2 voire 3 zones de service.
- Dans les zones rurales, malgré les ajustements effectués, nous pourrions toujours être confrontés à des problèmes d'organisation liés à la multiplicité des interlocuteurs susceptibles d'être présents en même temps dans la même agence.
- Malgré une baisse moyenne du nombre de CC par portefeuille, nous notons des disparités importantes dans les portefeuilles correspondant à une même pesée de poste et à une même segmentation de clientèle.
- Les solutions envisagées pour pallier les temps partiels nous semblent insuffisantes puisque selon nos calculs, la création de 2 à 4 postes structurels supplémentaires est nécessaire.
- L'outil de gestion des agendas n'est absolument pas adapté, dans sa version actuelle, à cette nouvelle organisation, surtout dans son utilisation par les clients.

En conclusion, même si nous avons apprécié que vous ayez entendu nos remarques formulées en CSE et que vous ayez apporté des améliorations significatives sur ce dossier, trop de points négatifs sont encore à déplorer. Ils risquent de compromettre grandement la réussite de cette réorganisation tant attendue par nos collègues, c'est pourquoi nous émettons au final un **vote défavorable**.

Info complémentaire

Le secrétaire du CSE a soumis au vote le recours à une expertise sur le dossier Nouvelle Distribution Pro Agri.

Sur le fond, cette démarche peut s'entendre vu le nombre de collègues impactés, le changement de conditions de travail pour beaucoup, les impacts sur la vie perso etc.... Par contre sur la forme, nous sommes choqués par la manière dont il a procédé. En effet, pour déclencher une expertise Projet Important, les **membres du CSE**, et non pas le syndicat majoritaire du CSE, doivent au préalable demander à la direction de répondre point par point de manière argumentée à leurs questions.

Si les éléments de réponse fournis **en réunion** sont insatisfaisants, le secrétaire met alors au vote une délibération.

Or, les questions ont été envoyées par mail sans que nous soyons informés, et les réponses ont été données à la **CFDT** lors de réunions auxquelles nous n'avons pas été conviés... Ce genre de dérive a déjà eu lieu en Commission Œuvres Sociales, où les membres SUD de la Commission ont été priés de quitter la salle avant un vote. Nous avons donc pris la décision hier de voter non à cette expertise durant laquelle nous n'obtiendrons que des infos partielles... Si vous êtes attachés à la démocratie, à **vos votes aux prochaines élections en 2023 !**